

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 juillet 2022

N° CM11072022-05B
NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2022

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN. FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M LERAY, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M J. BALLAY, M D. DOLE, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

| | | |
|-----------------|---------------|--------------------------|
| M JC MARCHAND | Procuration à | Mme M. DEVANNE |
| Mme MB VINCENT | " | Mme MN FRADIN |
| M A. DIAS COUTO | " | M A. GUILLOTEAU |
| M F. RABAUD | " | M J. LANDA |
| Mme E. BILLEAUD | " | Mme L. BRISSEAU-JAUZELON |

Secrétaire : Mme E. RABILIER

OBJET : CONSTRUCTION D'UN CENTRE PERISCOLAIRE – CHOIX DE L'EMPLACEMENT

CONSIDERANT que la Commune a engagé une étude faisabilité pour la construction d'un nouveau centre périscolaire afin de répondre aux besoins des familles et face à la nécessité de regrouper sur un même lieu les activités périscolaires actuellement proposées sur trois sites différents ;

CONSIDERANT qu'un Comité consultatif, constitué de la Commission Enfance-Jeunesse-Affaires scolaires, de parents, de l'association gestionnaire du périscolaire, du Conseil des Sages® et de citoyens tirés au sort, s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir les besoins et proposer un lieu d'implantation de cet équipement ;

CONSIDERANT que la capacité nécessaire a été fixée à 120 enfants pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs (hors jardin d'enfants) et que l'équipement devra répondre à l'évolution de besoins et donc pouvoir faire l'objet d'une extension ;

CONSIDERANT l'ensemble des sites étudiés, à savoir :

- l'actuel centre périscolaire – impasse de la Serge ;
- les terrains situés à l'arrière de la bibliothèque – Chemin des Bourouchelles ;
- le site de l'école Françoise Dolto ;
- le site situé à l'avant de l'EHPAD – Résidence Les Collines ;

CONSIDERANT que le site de l'école Françoise Dolto présente les meilleures appréciations au regard des critères d'analyse des différents sites, à savoir :

- possibilité d'extension, afin de répondre à une éventuelle évolution des besoins ;
- fonctionnement du périscolaire pendant le chantier ;
- implantation par rapport aux équipements de la Commune ;
- fonctionnement du multi accueil ;
- coût global du projet ;
- possibilité de mutualiser des équipements avec des installations existantes ;
- intégration paysagère et cohabitation ;
- stationnement ;
- nombre de niveaux de la future construction (étages) ;

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le

The logo for SLOW (Service Local d'Orientation et d'Accompagnement) is displayed in blue and red.

ID : 085-218501823-20220711-CM11072022_05B-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de retenir le site de l'école Françoise Dolto comme lieu d'implantation du futur centre périscolaire ;

CHARGE Madame le Maire d'engager les consultations pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre ;

CHARGE Madame le Maire de signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre, tous les Membres présents.